

ARRETE DU MAIRE	
AM/021/2024	

**ARRETE PORTANT REMPLACEMENT
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BREUILLET**

Le Maire de Breuillet,

Vu les articles L 123-6 et L 123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté AM 050 2020 du 15 juin 2020 relatif à la nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS de Breuillet ;

Vu l'arrêté AM 011 2024 du 14 février 2024, relatif à la démission de Mme Sophia FERREIRA représentant des personnes âgées ;

Vu l'affichage, en date du 14 février 2024, appelant la société civile à porter candidature afin de remplacer le membre représentant les personnes âgées ;

Considérant le courrier de candidature adressé le 05 mars 2024 au Maire de Breuillet, proposant nomination ;

ARRETE

Article 1 : Est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Anne-Marie DELAUNAY
En qualité de représentant des personnes âgées (l'association « Service d'Aide à Domicile des 3 Vallées »)

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à Mme Anne-Marie DELAUNAY.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Breuillet est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois.

Fait à Breuillet, le 18 mars 2024.

Ampliation adressée à :

- Madame Anne-Marie DELAUNAY
- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau.



Mme Le Maire,


Veronique MAYER.